

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-huitième session du Comité pour les plantes
Buenos Aires (Argentine), 17 – 21 mars 2009

Propositions susceptibles d'être examinées à la CoP15

Propositions d'amendement des annexes

PROPOSITION D'INSCRIPTION DE *BULNESIA SARMIENTOI* A L'ANNEXE II

1. Le présent document est soumis par l'organe de gestion de l'Argentine*.

Introduction

2. *Bulnesia sarmientoi* Lorenz ex Grises est endémique à la région du Gran Chaco. Cette région biogéographique d'un million de km² est située dans le centre du continent sud-américain. L'Argentine, la Bolivie et le Paraguay se partagent cet écosystème. C'est l'une des régions du monde dont la biodiversité est la plus riche et qui contient la plus grande zone forestière du continent après l'Amazonie.
3. La région est répartie comme suit:
 - **Argentine:** nord et nord-est (provinces de Chaco, Salta et Formosa)
 - **Bolivie:** sud-est (département de Santa Cruz, jusqu'à la Sierra de Chiquitos)
 - **Paraguay:** ouest (Alto Paraguay, Boquerón et Presidente Hayes). L'espèce est largement répartie dans ce pays.
4. *Bulnesia sarmientoi* pousse dans les forêts xérophytes du Gran Chaco. Il prospère sur les sols gras, bien structurés, durs lorsqu'ils sont secs et collants lorsqu'ils sont humides, saumâtres à salés, et à la nappe phréatique saumâtre à salée située à moins de 6 m de profondeur. Il pousse isolé ou en bosquets appelés localement "*palosantales*".

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Carte: Gran Chaco américain



Source: www.elgranchaco.com

Caractéristiques du bois de *Bulnesia sarmientoi*

Aubier: couleur jaune crème

Bois de cœur: vert, vert brun et vert bleuté. Belles nervures.

Lustre: moyen; texture fine et homogène et fragrance très agréable.

5. C'est l'un des bois les plus durs et les plus lourds qui soient ($1100-1280 \text{ kg/m}^3$) du fait de la quantité, variable, d'oxalate de calcium présente entre les fibres. Il est très résistant et imputrescible, même enterré, du fait de la présence de résine – son huile essentielle.

Caractéristiques morphologiques

6. Arbre décidu pouvant atteindre 25 à 30 m de haut et 80 à 90 cm de DHP (diamètre à hauteur de poitrine); branches ascendantes et couronne étroite; tronc droit et cannelé; écorce extérieure dure, brune, verruqueuse, qui se détache très facilement en plaques quand on la frotte; écorce intérieure jaune, résineuse, à granules orangées. Feuillage très vert, concentré à la pointe des brindilles. Pousse très lentement à cause de sa densité.

Utilisation

7. Historiquement, utilisé à des fins domestiques pour l'artisanat par différents groupes d'autochtones (principalement les *Wichies*).
8. L'exportation de cette espèce a débuté quand son bois a commencé à être utilisé pour fabriquer des chevilles pour les bateaux, puis dans la construction de maisons et pour fabriquer des poteaux, des poutres, des linteaux et des piliers durables. Il est aussi utilisé dans le tournage du bois et pour fabriquer des pieux pour les barrières et les enclos du bétail. Enfin, il est utilisé pour fabriquer des meubles et des parquets d'intérieur ou des revêtements de surface.

9. Autres utilisations:

- Huile essentielle: appelée "guaiaac" ou "huile de guaiaac", utilisée après traitement comme base de parfums forts.
- Bois de feu: parce qu'il s'enflamme facilement et donne une fumée très parfumée.
- Charbon: utilisation directe du bois.
- Ecorce: décoction utilisée en médecine traditionnelle contre les douleurs gastriques.

Situation du commerce international et inscription aux annexes CITES

10. En 2006, notre pays a noté une grande augmentation du volume des exportations de spécimens de cette espèce. Cela a conduit l'Argentine à demander au Secrétariat CITES de l'inscrire à l'Annexe III – inscription entrée en vigueur le 12 février 2008.
11. L'inscription de *Bulnesia sarmientoi* à l'Annexe III a contribué, au niveau national, à améliorer la traçabilité, ce qui a empêché l'exportation d'importants volumes de spécimens d'origine illégale. De plus, au niveau international, la communication avec la Chine – le plus gros importateur de cette espèce – s'est améliorée, ce qui a permis des saisies de bois exportés avec des documents CITES argentins falsifiés.
12. Pour les raisons exposées ci-dessus, nous estimons qu'il est nécessaire que l'espèce soit inscrite à l'Annexe II de la CITES, d'autant plus qu'elle remplit les critères biologiques et commerciaux pertinents. Notre pays soumettra cette proposition à la 15^e session de la Conférence des Parties qui se tiendra à Doha (Qatar) en janvier 2010.